



AVIS PUBLIC

Règlement No. 2026.03 modifiant le règlement no. 2020.05 Relatif au Comité consultatif d'urbanisme et ses amendements

Veillez prendre avis que lors d'une séance ordinaire de son conseil tenue le 2 février 2026, la Municipalité d'Ogden a adopté le règlement n° 2026.03 intitulé « Règlement No. 2026.03 modifiant le règlement no. 2020.05 Relatif au Comité consultatif d'urbanisme et ses amendements ».

Ce règlement no. 2026.03 a pour objet de donner droit de vote au maire lorsque ce dernier assiste aux réunions du comité consultatif d'urbanisme.

Le règlement n° 2026.03 entre en vigueur le 12 mars 2026.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la municipalité au bureau situé au 70 chemin Ogden, à Ogden.

Donné à Ogden ce 12 mars 2026,

VICKIE COMEAU
DIRECTRICE GÉNÉRALE & GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussignée, Vickie Comeau, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Ogden, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes, en en affichant une copie aux deux endroits d'affichage désignés de la municipalité ainsi que sur le site web municipal le 12 mars 2026, entre 8 h et 20 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 12^e jour du mois de mars 2026,

VICKIE COMEAU
DIRECTRICE GÉNÉRALE & GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE